

# COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

## DÉLIBÉRATION PARITAIRE n° 19 - 19 relative aux évolutions des qualifications professionnelles

Les organisations soussignées,

*Vu l'accord paritaire national du 22 février 2017 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA,*

*Vu les demandes déposées au secrétariat de la Commission,*

**Conviennent de ce qui suit :**

**Article 1 :** Il est demandé à l'ANFA, d'instruire et soumettre à l'examen du GTP concerné, la rénovation, au sein de la filière « Maintenance », des trois fiches de qualification ci-dessous, en vue de la CPN du 23 Juin 2020 :

- Mécanicien cycles A.3.5,
- Mécanicien spécialiste cycles A.6.5,
- Conseiller technique cycles A.9.5.

**Article 2 :** Il est demandé à l'ANFA, d'instruire et soumettre à l'examen d'un GTP mixte « préparation-rénovation et vente de véhicule », en vue de la CPN du 23 Juin 2020 : les adaptations du RNQSA dans les domaines de la « préparation-rénovation des véhicules » et de la « vente de véhicules » en fonction des évolutions de l'activité de mise en main du véhicule.

**Article 3 :** Les prises de position consignées dans les comptes - rendus des GTP visés aux articles 1 et 2 doivent être circonscrites et étayées sur les interventions de chaque participant.

**Article 4 :** Les comptes - rendus des travaux des GTP visés aux articles 1 et 2, assortis de l'avis de l'ANFA, seront remis au secrétariat de la CPN au plus tard le 13 mai 2020, en vue des décisions à prendre pour l'édition du RNQSA du 2ème semestre 2020.

Fait à Paris, le 19 décembre 2019

*Organisations professionnelles*

*Organisations syndicales de salariés*

**C.N.P.A.**  
Conseil National des Professions de l'Automobile



